



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE le 26 novembre est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2012

Secrétaire de séance : Marie-Claire CAILLOU

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Jean-Pierre FAVROUL, Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Marie-Claire CAILLOU, Catherine CHAILLON, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Marie-France FRADIN, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU, Christine WANNER.

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 19 suffrages exprimés : 19

Compte-rendu de la séance du 24 septembre 2012: le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2012, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-01

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par une délibération en date du 12 septembre 2011, avait débattu sur le projet métropolitain de la CUB et des grandes orientations qui devaient en résulter.

Il explique qu'un débat doit avoir lieu aujourd'hui sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU actuellement en cours de révision, dont les grandes lignes sont résumées ci-dessous :

Le PLU est dit aujourd'hui « 3.1 » parce qu'il intègre le Plan des Déplacements Urbains (PDU) et le Plan Local de l'Habitat (PLH). Le PLU 3.1 est un outil de planification du projet urbain qui porte une vision élargie de l'agglomération et des projets communaux et communautaires. Le PLU intègre également les travaux d'autres établissements public tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le Plan Climat-Energie...

La révision actuelle du PLU comporte plusieurs objectifs :

- L'utilisation équilibrée de l'espace et le développement urbain maîtrisé
- La qualité urbaine et architecturale
- La mixité urbaine et sociale dans l'organisation spatiale
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise des besoins de déplacement, la préservation de la bio-diversité.

Concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), son objectif principal est **la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain**, en plaçant la question des modes de vie au cœur de la démarche. 3 grands axes ont été identifiés :

- **AXE1 : Affirmer le rôle structurant de la CUB sur le territoire girondin par l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques**

Suite au constat selon lequel l'agglomération est attractive, mais que son poids démographique baisse au sein du département, il s'agit de renforcer le poids et le rayonnement

de l'agglomération, sans étendre « l'enveloppe urbaine », avec une offre cohérente de déplacements et la préservation de la nature.

– **AXE 2 : Valoriser l'identité plurielle du territoire communautaire fondée sur le croisement entre patrimoine bâti et patrimoine culturel**

Face au risque de surexploitation des ressources naturelles et la génération de nuisances environnementales, il s'agit de maintenir l'équilibre entre nature et espaces urbanisés, en protégeant et valorisant les espaces agricoles et naturels et les continuités écologiques tout en intégrant les risques naturels et technologiques dans les projets.

– **AXE 3 : Equilibrer l'offre urbaine sur l'agglomération**

Face aux fortes disparités sociales et générationnelles sur l'agglomération, il s'agit de rapprocher les lieux d'emploi des bassins d'habitat, et de rendre la nature accessible à tous, notamment grâce à une offre de transport performante.

6 orientations générales ont ensuite été définies pour mettre en œuvre le projet :

– **Orientation 1 : Renforcer le poids démographique et économique de la métropole sans augmenter l'enveloppe urbanisée**

Tendre à l'agglomération millionnaire en 2030, accueillir l'activité économique, requalifier le Campus universitaire et renforcer l'offre touristique et culturelle

– **Orientation 2 : Economiser et protéger les ressources naturelles tout en anticipant les risques**

Economie des ressources, prise en compte du risque inondation, mettre en relation les grandes continuités écologiques.

– **Orientation 3 : Faire évoluer l'offre urbaine en tenant compte de toutes les catégories de population, dans la diversité de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs ressources**

Construction de logements neufs, amélioration du parc existant, promotion de la mixité sociale et générationnelle, l'habitat social à proximité des transports, un accueil digne pour les gens du voyage

– **Orientation 4 : Organiser le territoire en articulant offre de transports et urbanisation**

Donner un aspect structurant aux axes de transports collectifs actuels, organiser la « ville du ¼ d'heure », poursuivre les travaux du tram, et favoriser le covoiturage.

– **Orientation 5 : Valoriser le projet de territoire grâce à la diversité des milieux naturels et agricoles et des paysages**

Mettre en réseau les espaces naturels, préserver le patrimoine architectural tout en stimulant l'innovation et la créativité.

– **Orientation 6 : Concilier mode de vie métropolitain et cadre de vie de proximité**

Affirmer le rôle des quartiers, renforcer les « avenues métropolitaines » pour préserver les espaces apaisés des quartiers, adapter l'offre de stationnement.

Après cette présentation, Monsieur le Maire rappelle que selon lui, la commune doit conserver sa vocation de poumon vert de l'agglomération grâce à un aménagement pour le public de la zone naturelle que constitue la plaine de Bouliac.

Il insiste sur la nécessité d'avoir de la retenue dans la densification urbaine, et surtout une prise en compte des particularités de la commune concernant la construction de logements sociaux et de ses obligations au regard de la loi SRU.

Il estime donc indispensable de maintenir Bouliac dans la vocation d'intérêt général qu'elle possède actuellement, et de ne pas l'obliger à détériorer cet équilibre en poursuivant des objectifs inadaptés aux spécificités de la commune.

Vote :

Pour 19

Contre 0

Abstention 0

2012-11-02

CONVENTION VISANT A L'INSTALLATION
D'UN OBSERVATOIRE DE SURETE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE – APPROBATION

Monsieur le Maire informe le conseil que, sur une initiative de l'ancien Préfet de Région M. Patrick Stefanini, il a été décidé de créer un Observatoire de sûreté des transports en commun de l'agglomération bordelaise.

Cet Observatoire vise à réduire le sentiment d'insécurité créé par les incivilités et les actes de délinquance commis dans les transports en commun, et associe dans une démarche de coopération les services de l'Etat, de l'Education nationale, les élus de l'agglomération bordelaise et les entreprises de transports en commun.

Cet Observatoire a pour objectif la mise en place d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dont le plan d'action décliné en 5 fiches techniques opérationnelles est le suivant :

- Mise en commun des bases de données et d'analyse de la situation (« cartographie de la délinquance »)
- Prévention de l'alcoolisation des jeunes
- Prévention situationnelle (environnement des arrêts de bus, tram et train)
- Concevoir et conduire des actions de sécurisation
- Formation et communication (établissements scolaires, personnels de transport...)

L'Observatoire sera co-présidé par le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, le Procureur de la République et le Président de la CUB, avec la mise en place d'une instance plénière, d'un comité de pilotage restreint et d'éventuels groupes de travail spécialisés.

Une Convention jointe en annexe reprend les éléments concernant la création de cet Observatoire et les modalités de la coopération des différents intervenants.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'installation d'un Observatoire de sûreté des transports en commun de l'Agglomération bordelaise
- D'autoriser M. le Maire à signer la Convention relative à cette installation.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-03

BUDGET COMMUNAL 2012 –
DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose d'ajuster les crédits comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		RECETTES	DEPENSES		RECETTES
73925			2128		
Chap	Atténuation			Autres agenc et	
014	des produits	3 400,00 €		am terrains	
	022		Op.	Plaine des	
	Dépenses		919	sports	- 3 800,00 €
	imprévues	- 3 400,00 €			
			21312	Bâtiments	
				scolaires	
			Op.	Groupe scolaire	1 000,00 €
			910		
			2183	Matériel de	
				bureau/infor.	
			Op.	Mairie	800,00 €
			905		
			2313	Constructions	
			Op.	Centre de	
			911	Loisirs	2 000,00 €
TOTAL		-	TOTAL		-
	€			€	

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les transferts de crédits retracés ci-dessus.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-04

BUDGET CLSH 2012 –
DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose d'ajuster les crédits comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6042	Achat prest. Serv.	3 000,00 €	70632 Red. à carac. de loisirs
6413	Personnel non titulaire	5 000,00 €	8 000,00 €
TOTAL		8 000,00 €	8 000,00 €

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les transferts de crédits retracés ci-dessus.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-05

**CONTRAT DE PROJET DE RAM DE BOULIAC –
APPROBATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en place du Relais Assistantes Maternelles de Bouliac en janvier prochain dans la Maison VETTINER. Il informe les élus que, sur demande de la CAF, Raphaëlle THIEFFRY, Animatrice du relais récemment recrutée par la commune a réalisé un Contrat de projet pour l'établissement.

Celui-ci présente entre autres les grands axes de fonctionnement de la structure, les horaires d'ouverture et le budget prévisionnel. Il a été discuté en Commission petite enfance lors de sa séance du 15 novembre dernier, puis en Bureau municipal lors de sa séance du 19 novembre 2012.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Contrat de projet de RAM joint en annexe de la présente délibération

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-06

CAMP SKI ALSH MARS 2013 - TARIFS

Monsieur le Maire présente le camp organisé par l'Accueil de Loisirs sans hébergement pendant les vacances de mars 2013 à Saint-Lary (65) et le budget prévisionnel correspondant. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs du camp ski de mars 2013 comme suit :

CAMP SKI MARS 2013	Tarif commune	Tarif commune avec quotient familial CAF<450	Tarif hors commune	Tarif hors commune avec quotient familial CAF<450
	520 €	470 €	700 €	650 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-07

**CONSTITUTION DE SERVITUDE ERDF –
AUTORISATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de concéder à ERDF le droit d'occuper un terrain de 6 m² Avenue du Domaine de Vialle sur lequel est installé un poste de transformation alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Cette occupation donne également des droits d'accès et de passages de canalisations électriques. L'entretien et le renouvellement des appareils est à la charge d'ERDF.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la constitution de servitude
- Autorise le Maire à signer la Convention précisant les détails de cette constitution de servitude

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-08

**CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL –
ATTRIBUTION D'INDEMNITES**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à PATIES ROLLAND à compter du 1^{er} juillet 2012

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-09

**DISSIMULATION DE RESEAUX ELECTRIQUES –
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDEEG**

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 27 octobre 2008, la commune a transféré au SDEEG la compétence « Pouvoir concédant » dans le domaine du réseau de la distribution publique d'énergie électrique à compter du 1^{er} novembre 2008.

La commune est aujourd'hui appelée à solliciter l'aide financière du SDEEG dans le cadre des travaux d'aménagement du Chemin de Malus et plus particulièrement pour les opérations suivantes :

- Dissimulation des réseaux Basse Tension chemin de Malus entre la Place Vettiner et le Chemin de Rouhier :

Participation communale (40% HT)	32 672,00 €
Participation SDEEG (60% HT)	49 008,00 €
TOTAL HT	81 680,40 €

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'aide financière auprès du SDEEG pour les travaux de dissimulation des réseaux Basse Tension chemin de Malus pour un montant estimé de 81 680,40 €
- D'autoriser le Maire à signer les Conventions de demande d'aide financière et de maîtrise d'œuvre

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-10

DENOMINATION
NOUVELLES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors d'un Bureau municipal en date du 12 novembre 2012, il a été proposé de nommer la future voie créée entre le Route de Latresne et le Chemin de Vimenev, dans le cadre de constructions de logements :

- Allée SILVESTRE

Cette dénomination fait référence à un ancien lieu-dit proche de cette future voie.

Au cours du même Bureau il a été proposé de nommer le nouvel ensemble de logements sociaux SEMIB avenue de la Belle Etoile

- « CLOS DES CHENES ».

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2012-11-11

MARCHE PUBLIC D'ASSURANCE
POUR LES RISQUES STATUTAIRES –
ATTRIBUTION

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune a engagé une procédure de marché public en procédure adaptée visant à confier à une compagnie d'assurance une prestation de services sur les risques statutaires.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 21 novembre 2012, a procédé à l'analyse des propositions aidée en cela par l'expertise d'un consultant en assurance : Audit Assurances Sud. Au vu de cette analyse, la Commission a décidé de retenir la compagnie suivante :

GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE et son intermédiaire CIGAC

Le montant annuel estimé du marché, conclu pour une durée de 3 ans et demi, est de 24 642 € H.T. (3,48% de la masse salariale).

Les risques couverts sont les décès, les accidents ou maladies imputables au service, les congés maladie et les congés maternité, ainsi que les congés maladies ordinaires (avec une franchise de 10 jours fermes).

Monsieur le Maire précise que les détails de la consultation sont évoqués dans un rapport mis en annexe de la présente délibération et tenu à la disposition des élus.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la décision de la Commission d'appel d'offres concernant l'attribution du marché public de prestations de services en assurances pour les risques statutaires de la mairie de Bouliac.
- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce y afférant.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

La séance est levée à 19h30